Jean-Marc Zammit, directeur de l'Automobile Club de Provence

Ventes aux enchères : le pire et le meilleur

En 2009, près de 150 000 véhicules ont trouvé preneur dans les salles de ventes aux enchères. Un chiffre en hausse de 8,3 % par rapport à 2008. La valeur moyenne des véhicules vendus aux enchères en 2009 s'est élevée à 5 637 euros.

Autant dire que cette activité a le vent en poupe. Aujourd'hui, elle représente près de 3 % du marché des ventes d'occasion. Bref, l'engouement des automobilistes est réel, expliqué en partie par l'espoir de réaliser une très belle affaire sur l'achat d'un véhicule. Une formule séduisante par temps de crise.

Mais les salles de ventes regorgent de tout, autrement dit du meilleur comme du pire.

En effet, les véhicules vendus aux enchères proviennent principalement des administrations, de la location, de voitures saisies pour des impayés de crédit à la consommation.

Vous pouvez aussi tomber sur des voitures volées ou accidentées.

Pour éviter le pire et les mauvaises surprises, mieux vaut être bien informé, et suivre les conseils des Automobile-Clubs...

À VOTRE SERVICE

13 Automobile Clubs affiliés à l'UNAC.

www.union-des-automobile-clubs.fr

AC d'Aix-en-Provence & du pays d'Aix
7, boulevard Jean-Jaurès,
13100 Aix-en-Provence
Tél. 04 42 23 33 73
mail@autoclub-aix.com

AC des Alpes
ZI les Fauvins
9, rue des Métiers, 05000 Gap
Tél. 04 92 51 22 12
automobile-club-des-alpes
@wanadoo.fr
www.automobileclubdesalpes.fr

AC de Cannes
19, boulevard Alexandre III,
06400 Cannes
Tél. 04 93 94 14 63
automobile.club.cannes
@wanadoo.fr

AC du Centre
40, avenue Jean-Jaurès,
18000 Bourges
Tél. 02 48 24 01 36
automobile-club.centre
@wanadoo.fr

AC de la Drôme
15, rue du Pont-du-Gat
26000 Valence
Tél. 04 75 43 61 07
auto.club.drome@wanadoo.fr

AC Gard Lozère Ardèche
Parc d'activités
850, rue Etienne-Lenoir,
ZAC Km Delta, 30900 Nîmes
Tél. 04 66 04 01 62
acgla@automobileclub.fr
www.automobileclub.fr

AC Hérault Aveyron
3, rue Maguelone,
34000 Montpellier
Tél. 04 67 58 44 12
acha@automobileclub.fr
www.automobileclub.fr

AC du Mont-Blanc
15, rue de la Préfecture,
74000 Annecy
Tél. 04 50 45 09 12
automobileclub.montblanc
@wanadoo.fr

AC de Nice & Côte d'Azur
9, rue Massenet,
06000 Nice
Tél. 04 93 871817
infos@automobileclubnice.com

AC de Provence
149, Boulevard Rabatau,
13010 Marseille
Tél. 04 91 78 83 00
automobile-club-provence
@wanadoo.fr, www.automobile
clubprovence.com

AC du Roussillon
28, cours Palmarole,
66000 Perpignan
Tél. 04 68 34 30 22
automobile-club-roussillon@
wanadoo.fr

AC de Savoie
Parc d'activités du Verger
15, rue Francois-Guise
73000 Chambéry
Tél. 04 79 69 14 72
automobileclubsavoie
@wanadoo.fr

AC Vauclusien
85, route des Remouleurs,
ZI Courtine BP 91000,
84095 Avignon Cedex 9
Tél. 04 90 86 28 71
acv@automobileclub.fr
www.automobileclub.fr

LE MAGAZINE AUTO MOTO CHEZ VOUS

Pour recevoir l'édition de votre région, adressez-vous à votre Automobile Club.

SOMMAIRE

Dossier
p. II
La vente aux enchères : mode d'emploi

Cas juridique
p. III
Retrait de points impossible

Les Clubs
p. IV
Nuit zéro accident
Assemblée générale de l'AC de Provence
Création de l'Institut d'analyse des accidents de la route

La vente aux enchères : mode d'emploi

Faire une bonne affaire sur un véhicule d'occasion, c'est tentant ! Et c'est ce que les ventes aux enchères laissent miroiter. Oui mais voilà, ce type de vente possède ses propres codes. Pour éviter les mauvaises surprises, les Automobile-Clubs vous conseillent.

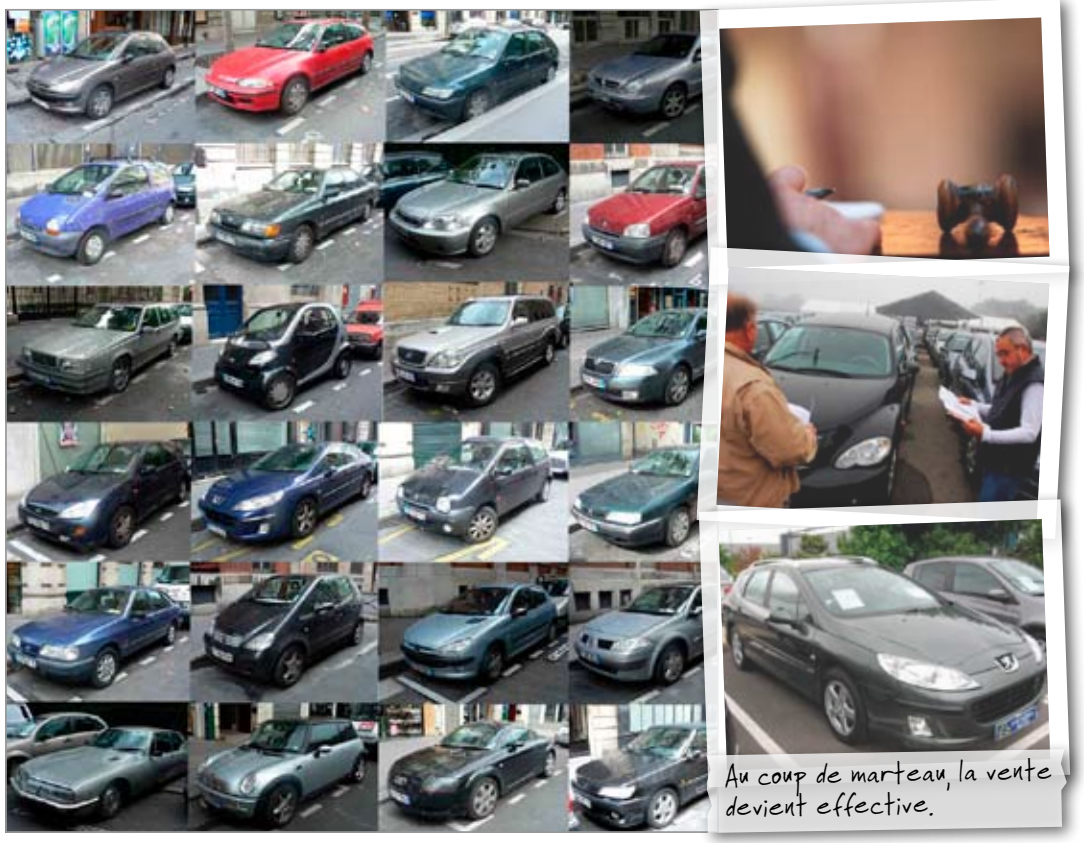

Au coup de marteau, la vente devient effective.

Si vous achetez un véhicule aux enchères, mieux vaut prévoir de repartir avec pour être sûr d'éviter des frais de garde.

➤ Ça se passe où ?

Une poignée de sociétés en France sont aujourd'hui spécialisées dans la vente aux enchères automobiles, mais on compte des dizaines de salles de ventes réparties un peu partout sur le territoire. Pour les trouver, rien de tel qu'un petit tour sur Internet. Elles proposent des ventes de différents types : les volontaires et les judiciaires. Les volontaires correspondent à des voitures issues pour la majorité de parc de loueurs et parfois de particuliers. Les ventes judiciaires relèvent des saisies. Cette distinction est primordiale ! Par exemple, les frais dont il faut s'acquitter une fois la vente établie sont fixes, ils sont de 14,35 % sur une vente judiciaire. Ils sont variables et fixés par la salle des ventes pour les volontaires. En outre, il n'y a pas de recours en cas de vice caché sur les ventes judiciaires, alors que les ventes volontaires incluent une garantie. Bref, renseignez-vous bien avant de vous porter acquéreur ! Cela pourra éviter, par exemple, de repartir avec une voiture qui ne roule pas… et vos yeux pour pleurer.

A l'inverse des ventes volontaires, les judiciaires ne permettent pas de recours si le véhicule est défectueux

➤ Comment ça fonctionne ?

Une vente aux enchères est menée par un commissaire-priseur. C'est lui qui la valide, en l'adjugeant symboliquement par un coup de marteau. Il fixe le prix de départ des enchères forcément très inférieur à la cote officielle du véhicule, et le fait monter avec le concours des acheteurs intéressés. Attention ! une vente aux enchères entérinée est définitive ! Le transfert de propriété se fait au coup de marteau.
Ensuite, il faut payer. Le l'argent liquide est accepté jusqu'à hauteur de 3 000 €. Les chèques et chèques de banque sont également acceptés. Mais les salles de ventes ne sont ni des concessions ni des banques et ne proposent donc pas de crédit.

➤ Comment être bien informé sur les véhicules ?

A l'exception de cas très rares, comme lors de ventes de prestige, il est impossible d'essayer un véhicule avant de l'acheter. Ce qui n'est pas sans risque, bien sûr ! Un petit tour au volant permet souvent de se rendre compte de l'état global d'une auto. Renseignez-vous bien en amont sur l'origine des voitures proposées à la vente, les résultats du contrôle technique sont normalement affichés sur le pare-brise. Une fiche détaillée d'identification (type commercial, énergie puissance, TVA récupérable, etc.) et un descriptif des équipements doivent également être mis à disposition par la salle des ventes. Pour les modèles provenant de loueurs, il est même possible de consulter l'historique d'entretien. Un document précieux ! vous pourrez vous faire une idée des interventions à prévoir dans les prochains mois d'utilisation et par conséquent de la valeur de l'auto. Ensuite, n'hésitez pas à la "toucher". Montez à bord et rendez-vous compte par vous-même de son état global. Si c'est possible, demandez à ce qu'on vous démarre le moteur. Normalement, les salles de ventes doivent mettre du personnel à disposition pour cela. Si votre idée est faite, il ne vous reste plus qu'à jouer aux enchères…

Sites Internet : www.interencheres.com (consultation des listes et des photos de véhicules proposés). A consulter avant la vente : cote des véhicules (La Centrale), prix de revient kilométrique (l'Ademe) et coût prévisionnel de l'assurance.

Le cas du mois

Retrait de points impossible

Par courrier référencé 48 SI, le ministère de l'Intérieur notifie à Gillles R. l'invalidation de son permis de conduire. Ce courrier fait notamment état d'une infraction commise le 30 mars 2005, entraînant la perte de trois points sur son permis de conduire. Gilles R. saisit le service juridique de son Automobile-Club et lui remet, pour étude, l'ensemble des pièces constituant son dossier. Notre juriste constate que l'avis de contravention ne fait état d'aucune mention dans la case "retrait de points". Une lettre recommandée rédigée par le service juridique est adressée au ministère de l'Intérieur en vue d'obtenir la restitution des trois points. La demande est accueillie favorablement par le ministère de l'Intérieur. Le permis de Gilles R. a retrouvé sa validité.

CE QUE DIT LA LOI

Dans un arrêt rendu le 22 décembre 1995, le Conseil d'Etat a consacré dans les termes suivants le caractère substantiel de l'obligation d'information préalable : *"L'accomplissement de ces formalités substantielles qui constituent une garantie essentielle donnée à l'auteur de l'infraction pour lui permettre d'en contester la réalité et d'en mesurer les conséquences sur la validité de son permis, conditionne la régularité de la procédure suivie et portant la légalité du retrait de points."*
Ainsi, si la case retrait de points n'est pas cochée, ou remplie, les points doivent être restitués.

N'HÉSITEZ PAS A CONTACTER LE SERVICE JURIDIQUE

AC DE PROVENCE

Nuit zéro accident

Sous l'égide de la préfecture des Bouches-du-Rhône et du conseil général, qui coordonnait la douzième édition de la Nuit zéro accident, l'Automobile-Club de Provence, en partenariat avec la société marseillaise du tunnel Prado-Carénage, a sensibilisé les usagers de la route aux dangers de la conduite sous l'emprise de la drogue, de l'alcool et pour la promotion SAM "celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas d'alcool et ne consomme aucune drogue". Des milliers d'éthylotests ont ainsi été distribués, et c'est à la discothèque la Palmeraie que des centaines de jeunes ont souhaité s'engager et devenir SAM.

ADHÉRENTS SATISFAITS

Ce jour, j'ai récupéré dans ma boîte aux lettres un chèque d'un montant de 134,22 €. Cette affaire est donc réglée et, sans votre intervention, je serais toujours dans l'expectative.
Je tenais donc à vous informer des faits, et à vous remercier.
Robert Pradier, 13006 Marseille

Je tiens à vous remercier pour l'envoi de l'important dossier que vous m'aviez adressé sur les thèmes relatifs aux dispositifs de ralentissement et de la législation y afférant.
Lyonel Moreau, 30700 Blanzac

Assemblée générale 2011

L'Assemblée générale annuelle de l'Automobile-Club de Provence s'est tenue le mercredi 25 mai 2011 à l'espace Ecureuil. Après la présentation du rapport d'activité, du rapport financier et des propos du président et du directeur, il fut procédé à la remise officielle des distinctions des conducteurs exemplaires (volant d'or, volant d'argent et volant de bronze).
De nombreuses questions touchant à la défense des droits des usagers de la route et de la sécurité routière furent abordées.
Un cocktail sans alcool a clôturé cette assemblée.

Création d'un institut d'étude des accidents

40 Millions d'automobilistes, soutenue par les Automobile-Clubs membres de l'union nationale des Automobile-Clubs, a annoncé la création d'un Institut d'étude des accidents de la route, dont la mission est d'analyser l'accidentologie sur les routes de France.
Consultez le dossier sur www.40millionsdautomobilistes.com.

40 millions d'automobilistes